Les Échos

De Ver Sur Launette – Loisy

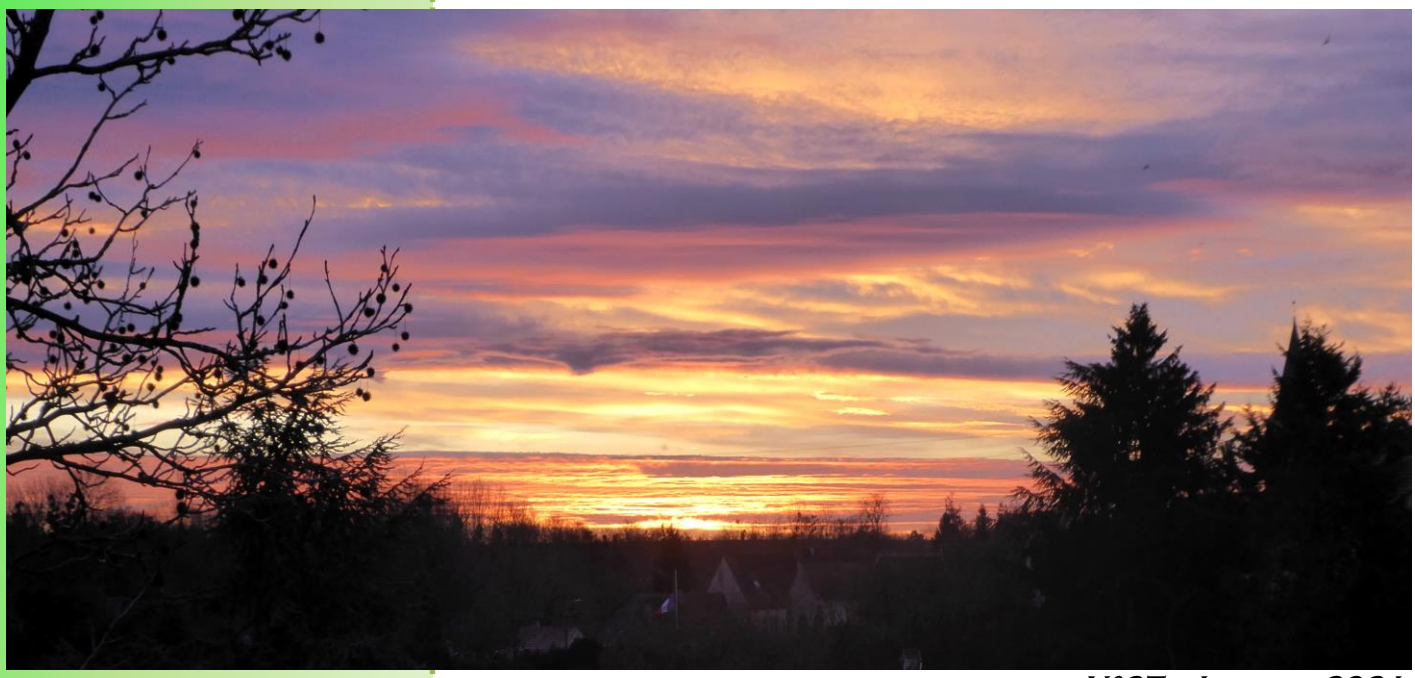

N°27 : Janvier 2021

SOMMAIRE

Editorial P 1

Etat civil P 2

Hommage A Monsieur Duchenne P 2

Compte rendu du Conseil Municipal P 3

Travaux en cours P 6

Le Nettoyage du village P 7

Hommages et Cérémonies P 7

Distribution du colis des Aînés et Banque alimentaire P 8

Spectacle de fin d'année des Ecoliers P 9

Zone bleue P 9

Propreté publique et Urbanisme P 10

Informations et actualités P 11

Jeux P 12

Editorial

Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis car quelques soient les événements heureux ou malheureux que chacun aura vécu, la pandémie de la Covid-19 et ses nombreuses conséquences sociales, économiques et sanitaires resteront les marqueurs pour toutes les générations.

Nos habitudes, nos vies sont chamboulées, ces moments d'incertitudes nous amènent à devoir agir autrement, à revoir nos pratiques, à devoir agir avec prudence.
Il en va de même avec l'administration municipale. Une première année, dans ce nouveau mandat, où il a fallu agir de façon différente, apprendre à vivre avec les inconvénients, les retards de services de fournisseurs, apprendre à faire autrement. Il n'y a pas de guide de gestion en temps de pandémie !

Malgré les circonstances actuelles et les retards, le projet de la nouvelle station d'épuration avance. L'entreprise OTV a été retenue et les travaux devraient commencer prochainement. Concernant la nouvelle mairie, les réponses d'optimisations des offres devraient arriver en ce début d'année 2021. Nous serons enfin fixés sur le budget à y allouer afin de faire notre choix.

Même s'il est primordial de ne pas baisser la garde et de maintenir les gestes barrières à tout instant, il faut continuer à vivre. Bien

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi :	14 H – 18 H
Mardi	14 H – 18 H
Mercredi	10 H – 12 H
Jeudi :	Fermé
Vendredi :	14 H – 18 H

1er samedi du mois :
9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 **UNIQUEMENT durant ces horaires**.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Chiara ALLUARD 14/12/2020
- Tiego BOUDAUD 16/12/2020

Toutes nos félicitations aux familles.

Décès :

- Monique LANCEZEUX 26/10/2020
- Pierre LETELLIER 25/11/2020
- Bernard DUCHENNE 13/12/2020

Toutes nos condoléances aux familles.

évidemment Noël et le premier de l'an n'ont pas été les fêtes habituelles.
La municipalité doit elle aussi composer avec les règles qui lui sont imposées. C'est pourquoi nous avons dû limiter des manifestations tel que le 11 novembre qui s'est tenu en petit comité, le spectacle de Noël au périscolaire pour lequel nous avons limité le nombre de spectateurs en ne conviant pas les parents comme à l'accoutumée afin de respecter les préconisations de la préfecture et de permettre aux écoliers de vivre une fin d'année festive au vu des circonstances ; mais nous avons dû également en annuler certaines tel qu'Halloween, le marché de Noël…
Je remercie les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation de ces manifestations malgré leurs annulations.

La date pour le repas des aînés est pour le moment inconnue. Difficile de se projeter, on garde toujours une part d'espoir pour début février 2021.
Les informations gouvernementales ne cessant de changer et de se contredire, aucune autre manifestation n'est pour le moment organisée.

Pour finir, j'ai une pensée pour M. Bernard DUCHENNE, maire de notre commune de 1971 à 1995 qui nous a quitté en ce mois de décembre 2020. Des témoignages me sont parvenus : un homme travailleur, d'écoute, de projets…
Le village de VER SUR LAUNETTE lui doit beaucoup.

Avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite la concrétisation de tous ces vœux que l'on formule au passage du nouvel an, et qui en cette période présentent un caractère particulier.

Bien cordialement.

Betty COËLLE

Hommage à Monsieur Duchenne

M. Bernard DUCHENNE nous a quitté dimanche 13 décembre dernier à son domicile.
Au vu des conditions sanitaires, les obsèques se sont déroulées le vendredi 18 décembre à l'église dans l'intimité familiale, puis au cimetière.
A cette occasion, Madame le Maire lui a rendu un hommage.
M. DUCHENNE est arrivé sur la commune au début des années 1960. Il s'est très vite impliqué dans la vie communale en étant élu conseiller municipal en 1965 durant 6 mandats dont 4 en tant que maire (1971 – 1995). Il administra la commune en la développant avec la création du lotissement des caillois, la création du RPI, en la modernisant avec l'installation de l'assainissement, en s'équipant avec la construction de la salle polyvalente, en l'animant en entraînant l'équipe de football du village…

Il laissera dans la mémoire collective de VER SUR LAUNETTE, l'image d'un homme ayant le souci de l'intérêt général, entièrement dévoué, n'ayant jamais compté son temps qu'il mettait au service des autres.

Merci M. DUCHENNE pour tout ce que vous avez fait pour nous et au revoir…

Compte rendu du Conseil Municipal

Conseil Municipal du mardi 13 octobre 2020

Choix du prestataire pour le contrat d'entretien d'éclairage public.

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres relatif à la consultation des entreprises pour l'entretien de l'éclairage public

Quatre entreprises ont répondu, le **choix de l'entreprise EIFFAGE est retenu.**

Désignation des représentants à l'Association des Communes de l'Oise traversée par le TGV Nord.

Madame le Maire informe qu'il faut procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la représentation à l'association des communes traversées par le T.G.V. Nord.

Le représentant titulaire est Madame Betty COËLLE et le représentant suppléant est Monsieur Thierry CRESSAUT.

Dissolution du budget du lotissement Fosse Veaumoist.

Madame le Maire informe qu'il convient de dissoudre le budget annexe du Lotissement Fosse Veaumoist.

Reprise concession cimetière.

Madame le Maire informe avoir reçu deux demandes de rétrocession à la commune de concession vide de tout corps car non utilisées. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de reprendre les concessions aux modalités financières du prix d'achat lors de l'acquisition

Convention PNR relative à la valorisation paysagère et la gestion des cimetières.

Madame le Maire indique que dans le cadre du programme d'actions 2019 du PNR Oise Pays de France notre commune peut bénéficier d'une étude d'aménagement et de gestion des cimetières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention financière relative à la valorisation paysagère et la gestion du cimetière dans le cadre de l'objet zéro phyto pour un montant de 10 332,40 TTC

- 80 % pris en charge par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France
- 20 % restant par la commune soit un montant de 2 064,48 euros

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Droit de Préemption Urbain suite au nouveau PLU.

Par délibération en date du 07/07/2020, la Commune a adopté le nouveau PLU. Cette délibération rend caduc le droit de préemption urbain dont les contours sont différents.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération mettant en place le nouveau droit de préemption.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de commune du Pays de Valois (loi Alur).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :
Article 1 : de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Article 2 : de demander au Conseil Communautaire, de prendre acte de cette décision d'opposition.

Convention partenariat pour l'accompagnement des élèves de maternelles dans les transports scolaires.

Madame le Maire explique que la Région Hauts-de-France a adopté son règlement régional de transport scolaire harmonisé et celui-ci prévoit dans les cars de la Région, un nouveau dispositif d'accompagnement des élèves de classe maternelle d'autant plus que l'âge de la scolarité a été fixé dorénavant à 3 ans.

Afin de participer financièrement à cet accompagnement qui améliore la sécurité dans les transports scolaires, la Région propose une convention de partenariat auprès des communes pour

l'accompagnement des élèves de maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la convention **et AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports scolaires.

Adhésion groupement de commandes permanent entre la CCPV (Communauté de Commune du Pays de Valois) et ses communes membres.

Mme le Maire indique que la CCPV propose de constituer un groupement de commande permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

Le Conseil municipal APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent entre la CCPV et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCPV comme le coordonnateur et **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;

Convention de mutualisation – Mise à disposition de service en régie pour les hydrants.

Madame le Maire informe que la vérification des bouches incendies doit être réalisée tous les 2 ans.

Il semble donc opportun d'adhérer de nouveau à cette mutualisation de mise à disposition de service en régie directe. **Le Conseil municipal APPROUVE** la mise à disposition de service en régie pour les hydrants par la CCPV et **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la CCPV ;

Choix entreprise restauration église.

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres relatif à la consultation des entreprises pour les travaux de restauration des contreforts et pignon est du bas-côté Nord et deux voutes du bas-côté Nord.

Deux entreprises ont répondu. **Le marché est attribué à l'entreprise LEON NOEL.** Madame le Maire est autorisée à signer le marché pour la restauration de l'église et toutes pièces liées à ce marché pour la tranche ferme des travaux (77 270,65 € H.T.).

Conseil municipal du mardi 27 octobre 2020

Choix entreprise STEP (station épuration)

Mme le Maire fait un rappel des différentes étapes de l'appel d'offre concernant les travaux de reconstruction de la station d'épuration.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Des précisions aux candidats ont été demandées en date du 23/06/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la contexture du projet telle que définie ci-dessus et **décide** de retenir l'offre variante d'OTV pour la réalisation des travaux de reconstruction de la station d'épuration communale pour un montant de 1 525 439,00 € HT (toutes phases et tranches) ;
- **décide** d'approuver l'avenant de fixation de rémunération d'AMODIAG ENVIRONNEMENT pour la réalisation de la maitrise d'œuvre des travaux de reconstruction de la station d'épuration pour un montant de 14 040 € HT portant le marché à 75 029 € HT ;

Choix du prestataire pour le suivi travaux STEP (AMO).
Madame le Maire présente les deux devis reçus concernant l'assistant à la maîtrise d'ouvrage portant sur la reconstruction de la station d'épuration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de retenir l'ADTO comme assistant à la maîtrise d'ouvrage pour un montant 23 250 € HT.

Délégation signature pour CSPS (Coordonnateur de Sécurité Protection Santé)

Mme le Maire indique que le coordonnateur de sécurité protection santé, la société B.E.2.C, choisie antérieurement pour le suivi de la reconstruction de la STEP arrête son activité au 31 décembre 2020 pour cause de départ en retraite. Il ne peut donc pas continuer sa mission sur 2021.

L'ADTO s'occupe de nous trouver un second coordonnateur pour continuer la mission. Il estime le montant de la prestation à environ 10 000€.

Le Conseil Municipal donne délégation de signature au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution de la mission de CSPS.

Délégation signature pour contrôleur extérieur.

Mme Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise retenue pour la reconstruction de la STEP proposant des propriétés supérieures, un contrôle extérieur est nécessaire pour vérifier que leurs engagements seront bien tenus. Ce contrôle est imposé par l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal donne délégation de signature au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution de la mission de contrôleur extérieur.

Questions diverses

Rapport du SE60

Madame le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activité 2019.

Madame le Maire informe que le rapport est à disposition en mairie.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Madame le Maire informe que la CCPV a fait parvenir le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du SPANC ainsi que la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2020.

Ce rapport est à disposition en mairie.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

Financer son permis de conduire avec le « Pass Permis Citoyen »

Le Pass Permis Citoyen est une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département de l'Oise aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Les conditions pour en bénéficier :

- Être âgé de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- Être domicilié dans l'Oise (hors résidence scolaire et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise ;
- Passer son permis de conduire (permis B) pour la première fois
- Être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code (la candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite)

Ou

·Avoir obtenu son permis de manière anticipée, grâce au dispositif de conduite accompagnée, durant la période maximale de 12 mois antérieure à l'obtention de la majorité légale du bénéficiaire. Il suffit de prévenir l'auto-école lors de l'inscription et d'envoyer le dossier de candidature à 18 ans.

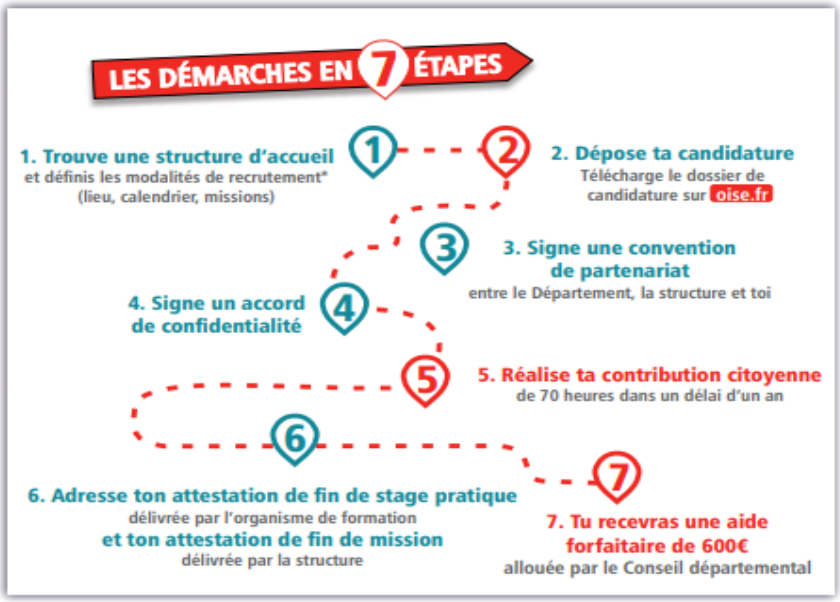

TRAVAUX DANS LE VILLAGE

- **Rosace de la façade de l'église**

L'une des rosaces de la façade de l'église, endommagée par temps de tempête, vient d'être restaurée.
La commune a fait appel à Claire DE ROUGEMONT, vitrailliste, qui a pris ses quartiers le 10 novembre dans l'église Saint-Denis. La rosace a été démontée et a été réinstallée la semaine suivante en retrouvant tout son éclat.

Prochainement, des travaux sur le côté Nord devrait débuter afin de reprendre les fondations qui affaissent les voûtes. L'entreprise LEON NOËL a été choisie pour la première tranche des travaux.

- **Parapet du pont de Loisy**

L'un des deux parapets du pont sur la route de Loisy avait été détérioré à la suite de l'embardée d'un camion il y a quelques mois. Le travail de reconstruction se veut minutieux, un véritable puzzle, car il s'agit de retrouver chaque pierre et dans la mesure du possible de les positionner à leur place initiale. Une tache dont l'entreprise VAUDE s'est acquittée avec brio mi-octobre.

- **Future mairie**

À la suite de lots infructueux lors du premier lancement des appels d'offre, un second a été lancé. Chaque lot a reçu une ou plusieurs offres. Les prix étant pour certains au-dessus des estimations.
Des optimisations ont été réclamées. Le choix des entreprises devrait intervenir prochainement.

- **Station de traitement des eaux usées :**

L'actuelle station d'épuration, située à VER SUR LAUNETTE, est vieillissante et les rejets non conformes.
Quatre sociétés ont répondu à l'appel d'offre lancé en 2020. La société OTV a été retenue pour un marché de 1 525 439 €uros. Des subventions vont être demandées à l'agence de l'eau, DETR et DSIL.
Le nouvel équipement sera construit sur le même site. Ces travaux d'ampleur devraient débuter sur le second semestre 2021 et durer 1 an.

Le nettoyage du village

Dimanche 4 octobre, une vingtaine d'habitants de Ver-sur-Launette se sont réunis à la salle polyvalente pour une opération de nettoyage du village.

L'initiative Hauts de France Propres ayant été annulée au mois de mars, il était important d'organiser un après-midi de ramassage des déchets. Armés de masques, de gants et de sacs, les bénévoles se sont répartis en quatre équipes sur Loisy, la route d'Othis, le Bois D'Hyver et la route d'Eve.

Pendant trois heures, des déchets divers et variés ont pu être collectés et déposés dans des sacs : bouteilles, gravats, ferraille mais aussi masques. Le tout a pu être trié et emmené en déchetterie.

Une opération similaire est envisagée pour le premier semestre 2021. Nous remercions très vivement les habitants de leur implication citoyenne.

Guillaume GAST

Hommage à Samuel Paty

Nous étions réunis dans la cour de l'école maternelle, mercredi 21 octobre, pour rendre hommage et avoir un instant de mémoire pour Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie en collège à Conflans Sainte Honorine. Celui-ci a été sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre par un terroriste alors qu'il enseignait la liberté d'expression à ses élèves de 4ème. Cet événement nous laisse, tous ici, sidérés et indignés.

Par ce rassemblement citoyen, nous voulons montrer à quel point l'école est au cœur de la République, qu'elle est un socle commun et que nous montrons notre soutien tout entier à l'ensemble des personnels de l'Education nationale.

Après avoir lu un discours républicain ponctué de références à Victor Hugo, Albert Camus, Paul Eluard et Jean Paul Sartre, les personnes présentes ont observé une minute de silence puis entonné la Marseillaise.

Les drapeaux de la commune ont également été mis en berne.

Guillaume GAST

Cérémonie du 11 novembre 2020

Le mercredi 11 novembre 2020, une délégation d'élus de notre commune s'est rendue au monument aux morts afin de rendre hommage aux enfants de la Patrie de Ver sur Launette. Cérémonie tenue en petit comité, sans public et ancien combattant au vu du contexte sanitaire si particulier.
Après lecture d'un discours de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, une gerbe de fleurs a été déposée, suivi d'une minute de silence et de la Marseillaise.

Betty COËLLE

Banque Alimentaire

Le samedi 28 novembre était organisée la collecte de la banque alimentaire à la salle polyvalente.
Les bénévoles du CCAS ont collecté 150,372 kilogrammes de denrées dans notre commune. Les dons étaient très divers : produits pour bébé, pour l'hygiène, boîtes de conserves, …
Nous remercions très vivement la population pour sa mobilisation, sa solidarité et sa générosité.

Les bénévoles du CC AS

Distribution du colis des ainés : un Noël gourmand

Le samedi 12 décembre, les seniors de la commune ont reçu la visite des élus et membres du CCAS pour la distribution du panier gourmand. Celui-ci leur est offert chaque année par la municipalité.

Malgré la pluie, une centaine de paniers remplis de douceurs ont été distribués dans la joie et la bonne humeur.

Chaque panier était accompagné, pour l'occasion, d'une carte décorée par les enfants du périscolaire de Ver-sur-Launette.

C'était également le moment d'échanger avec les aînés et de prendre des nouvelles en temps de confinement.

Nous souhaitons à chacun de très bonnes fêtes et une bonne dégustation.

Betty COËLLE

La distribution des sapins de noël

Cette année 2020 aura été difficile pour nous tous. Avec la crise sanitaire, l'ARPE a su se réinventer en vous proposant l'achat groupé de sapins.

Nous voulions, par ce mot, vous remercier. Merci pour vos mots d'encouragements, pour votre soutien. Nous espérons vous retrouver très vite lors de lotos, kermesses, carnavals, brocante…

Nous vous souhaitons une année 2021 remplie de positivité, de bonheur et de santé.

L'ARPE

Un magnifique spectacle de fin d'année

Comme chaque année, une cinquantaine d'écoliers de Ver-sur-Launette ont assisté à un spectacle de Noël à la Salle Polyvalente de Ver-sur-Launette.

Vendredi 18 décembre, le clown Carpaccio et le Père Noël étaient sur scène pour présenter un univers magique durant plus de quarante-cinq minutes.

Après un goûter festif juste avant le spectacle, tout en respectant les gestes barrière et la distanciation, les enfants ont pu assister à une formidable prestation, ils étaient émerveillés !

Ils sont tous repartis avec un paquet de chocolats qu'ils pourront déguster à la maison.

Malgré le contexte, la Municipalité et les élus de Ver sur Launette souhaitent ainsi de bonnes vacances et de bonnes fêtes à tous les enfants, parents, familles, agents communaux et enseignants.

Guillaume GAST

Zone bleue

Comme nous vous l'annoncions dans l'édition précédente, une zone bleue a été aménagée Place de la Croix afin de partager utilement l'espace public pour faciliter l'accès aux équipements de proximité et services publics.

Il est malheureusement constaté que certains ne respectent pas ces nouveaux aménagements avec des stationnements sur les zones jaunes, la non apposition du disque… malgré les avertissements distribués.

Il a été toléré pendant le confinement, jusqu'au 15 décembre, la non apposition du disque et le dépassement du temps de stationnement. Aujourd'hui, le code de la route doit être respecté.
En espérant qu'il ne faudra pas en venir à la verbalisation, nous comptons sur votre civisme.

Betty COËLLE

Ramassage des déjections et Déchets : un simple geste citoyen

La cohabitation de tous est l'essence même de notre village. Malheureusement, certains propriétaires d'animaux de compagnie ne l'entendent pas de cette oreille.

En effet, les déjections canines sont souvent présentes sur les trottoirs alors qu'elles devraient être ramassées par leurs maîtres.

Il en est également pour les verres parfois déposés en dehors des conteneurs prévus à leur dépôt. Nous vous rappelons que différents lieux de collecte sont localisés dans notre commune. Il convient de les utiliser.

Lors de l'opération de ramassage des déchets début octobre, nous avons pu constater de nombreux manquements qui sont préjudiciables pour notre village. Il y a parfois des dépôts sauvages alors que les déchetteries sont des points de collecte.

La propreté de celui-ci est l'affaire de tous pour que toutes les générations vivent en harmonie dans un environnement propre.

Guillaume GAST

URBANISME : Installer ou changer une clôture sur son terrain, une déclaration préalable de travaux est à faire en mairie !

Etant situé sur un site inscrit de la Vallée de la Nonette, la zone est régie par l'architecte des bâtiments de France et par le plan local d'urbanisme (PLU). L'installation ou le changement d'une clôture devant son terrain est soumis à autorisation.

Le propriétaire doit consulter le cahier de recommandations architecturales concernant les clôtures, fixant les prescriptions à respecter.

La variété des clôtures sur le territoire du Parc Naturel Régional participe à la qualité du cadre de vie du village. Il faut veiller à l'unité de forme, faire appel à l'usage de matériaux locaux peu transformés et limiter le nombre de matériaux.

Il convient de vous référer au cahier de recommandation « LES CLOTURES SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL » annexé au PLU que vous pouvez télécharger sur le site internet de la commune dans l'onglet « CADASTRE-PLU »

Il a été constaté ces derniers mois des changements de clôture qui n'ont pas fait l'objet de déclaration en mairie.

Je vous invite donc à régulariser la situation en vous rendant en mairie avec la demande de travaux.

Pour rappel, tous les propriétaires désirant installer clôture, fenêtre, volets, porte, pompe à chaleur… doivent se soumettre à une procédure de déclaration préalable auprès de la mairie qui s'assurera ainsi du respect des règles fixées par le Plan local d'urbanisme.

Betty COËLLE

Rencontre avec un architecte conseil du patrimoine

Vous avez un projet de construction, d'extension, de rénovation ou d'aménagement paysager et vous vous posez des questions. Rencontrez gratuitement un architecte conseil du patrimoine.

Dans le cadre de son adhésion au CAUE 60, la CCPV accueille des permanences gratuites d'un architecte conseil du patrimoine.

Vous y trouverez des conseils sur la constitution des dossiers de demandes d'autorisation de droit des sols, la composition architecturale, l'insertion paysagère et l'implantation des projets, les contraintes réglementaires, les règles de voisinage, les clôtures, le choix des végétaux, les matériaux, couleurs, ravalements, des questions d'ordre technique, etc… Rendez-vous les deuxièmes lundis du mois de 14h à 18h, à La Passerelle. Vous pouvez prendre rendez-vous au 03 44 88 05 09 et par mail à amenagement@cc-paysdevalois.fr

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise

L'ADIL de l'Oise,

une bonne adresse pour s'informer sur le logement

L'ADIL est l'Association Départementale d'Information sur le Logement. Ses adhérents sont le Conseil Départemental de l'Oise, le Ministère du logement, la CAF, la MSA, Action Logement, le Conseil Régional, certains bailleurs sociaux, les principales fédérations du bâtiment et de l'immobilier, certains établissements prêteurs, les associations de consommateurs et d'usagers, certaines communes et intercommunalités….

C'est la contribution des adhérents de l'ADIL qui lui permet de mener sa mission d'information et de délivrer chaque année environ 10000 consultations neutres, objectives et gratuites relatives au logement et à l'énergie.

Ces consultations portent sur :

- Les relations propriétaire-locataire
- L'accession à la propriété, avec la possibilité de réalisation de simulations financières
- Le droit de la copropriété
- Le droit de la construction : garanties et assurances
- Le droit de la famille en lien avec le logement
- La prévention des impayés et des expulsions
- La fiscalité immobilière avec possibilité de simulations d'imposition des revenus locatifs (revenus fonciers, conventionnement…)
- L'amélioration de l'habitat
- La recherche d'un logement et les dispositifs d'aide à l'accès au logement
- Le conseil info énergie (choix des travaux, normes à respecter, aides financières et fiscales, éco-gestes…)

Un conseil opérationnel : l'ADIL n'effectue pas de démarche à la place de ses consultants mais elle les oriente vers les professionnels ou les services compétents. Elle propose sur son site internet des courriers type et peut rédiger au cas par cas des brouillons de courrier qui sont la traduction écrite du conseil délivré verbalement.

L'ADIL est également engagée dans la lutte contre l'habitat indigne via le numéro de téléphone unique : 0 806 706 806

L'ADIL tient des permanences info logement et info énergie dans tout le département de l'Oise : www.adil60.org

Informations diverses/Actualités

Jeux

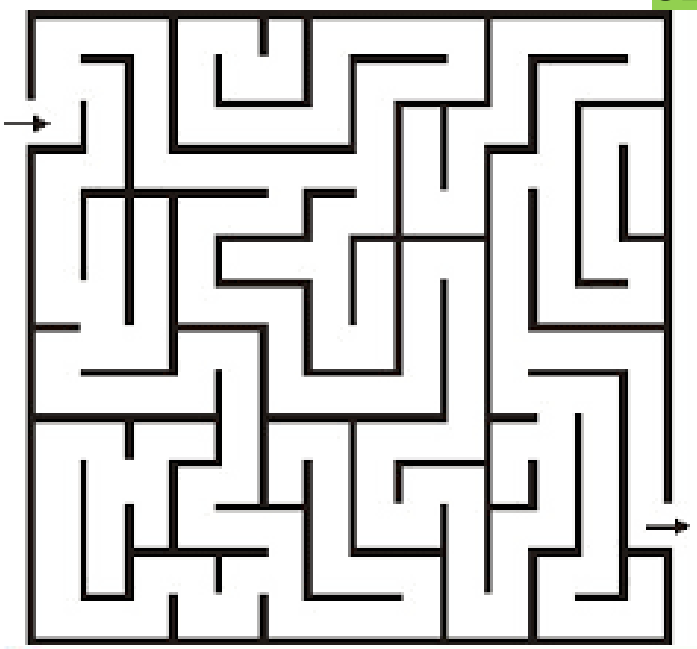

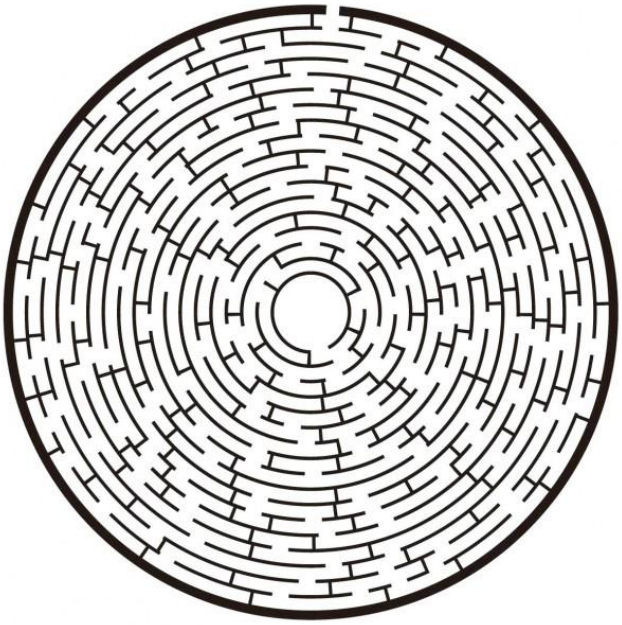

E	N	I	H	P	U	A	D	C	O	D	E	M	E	E
D	R	O	G	I	R	E	P	E	R	C	H	E	I	E
N	A	V	R	O	M	E	D	N	O	R	I	G	D	D
E	E	S	U	L	N	A	H	I	B	R	O	M	R	N
N	B	E	O	R	A	U	V	E	R	G	N	E	A	E
G	S	G	T	O	U	R	A	I	N	E	I	I	C	V
O	E	S	I	R	R	E	B	R	A	S	S	D	I	S
G	N	O	O	E	E	E	N	B	R	E	U	N	P	E
R	N	V	P	S	A	D	C	F	U	D	O	A	E	N
U	E	A	S	U	O	J	N	A	J	N	M	M	U	N
O	D	E	C	E	I	O	V	A	S	A	I	R	Q	E
B	R	E	E	N	I	A	R	R	O	L	L	O	S	V
B	A	E	N	G	A	P	M	A	H	C	A	N	A	E
S	I	O	T	R	A	E	N	G	A	T	E	R	B	C

BOURGOGNE
CHAMPAGNE
ARDENNES
LORRAINE
DAUPHINE
PERIGORD
CEVENNES
NORMANDIE
LIMOUSIN
MORBIHAN
TOURAINE
AUVERGNE
BRETAGNE
PICARDIE
GIRONDE
BRESSE
BEAUCE
ALSACE
SAVOIE
MORVAN
VOSGES
POITOU
PERCHE
LANDES
BASQUE
ARTOIS
VENDEE
ANJOU
BEARN
MEDOC
BERRI
JURA
BRIE

5	3			7				
6			1	9	5			
	9	8					6	
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
	6					2	8	
			4	1	9			5
				8			7	9

6						5	3	
					2	7		
5		7		9	6		1	8
		6			1		8	
	9	8						
				2				
						9		
			2				4	3
3	1				9		6	2